

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT

1) Émetteur assujetti

Gabriel Resources Ltd. (*Gabriel*)
1501 — 110 Yonge Street
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

Téléphone : (416) 955-9200

2) Date du changement important:

Le 11 juillet 2003

3) Communiqué de presse

Le communiqué de presse de la société était daté du 11 juillet 2003 et a été transmis à la Bourse de Toronto et grâce à divers autres moyens d'information approuvés.

4) Sommaire du changement important

Gabriel ne donne pas suite au placement en actions dans le cadre d'une prise ferme visant 10 000 000 d'actions qu'elle avait annoncé auparavant.

5) Description complète du changement important

Gabriel ne donne pas suite à son placement déjà annoncé visant 10 000 000 d'actions ordinaires de Gabriel au prix unitaire de 2,80 \$ CA dans le cadre d'une prise ferme assurée par RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Gabriel a cru nécessaire de diffuser pleinement au public les développements signalés par la presse roumaine qui sont commentés plus loin, avant de donner suite à la prise ferme proposée. En conséquence, un prospectus provisoire visant le placement n'a pu être déposé avant la date d'échéance fixée par les autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada.

Gabriel dépose un prospectus provisoire auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada pour un placement visant environ 10 000 000 d'actions ordinaires qui sera conclu en fonction d'un placement négocié. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. agira en tant que chef de file du placement.

Le 10 juillet dernier, la presse roumaine a signalé que le premier ministre de la Roumanie était mécontent du rapport définitif récemment achevé (le *rapport*) du comité conjoint spécial établi par le gouvernement de la Roumanie pour évaluer les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux du projet Rosia Montana appartenant à 80 % à Gabriel (le *projet*). La presse a également rapporté que le premier ministre avait demandé aux ministres de l'environnement et de l'intérieur d'enquêter plus à fonds sur l'impact environnemental de la mise en valeur du projet. Tel qu'il a déjà été annoncé, le parlement de la Roumanie se penchera sur le rapport en septembre lors de la reprise de ses activités après le congé d'été. À l'heure actuelle, on ne sait pas avec précision la façon dont le parlement de la Roumanie traitera le rapport.

6) Recours à l'article 75(3) de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)* ou à des dispositions équivalentes

Sans objet

7) Renseignements omis

Sans objet

8) Membres de la haute direction

Le membre de la haute direction suivant est informé du changement important et peut être rejoint par la Commission à l'adresse et au numéro de téléphone présenté ci-dessous

Frank D. Wheatley
Vice-président et chef du contentieux
110 Yonge Street, bureau 1501
Toronto (Ontario)
M5C 1T4
(416) 955-9200

9) Déclaration du membre de la haute direction

Le texte précédent divulgue avec précision le changement important indiqué aux présentes.

DATÉ à Toronto (Ontario) le 11 juillet 2003.

(signé) *Paul Martin*

Paul Martin
Chef de la direction des finances